

# Le petit Larrassien

Édition spéciale mai 2020

## Lettre aux Larrassiens

Madame, Monsieur,

Le 15 mars, avec 58 % de suffrages exprimés et 41 % d'abstentions (73 % de votants pour l'élection municipale de 2014) des nouveaux conseillers municipaux ont été élus. Le 20 mars devait se tenir le premier conseil municipal pour l'élection du nouveau maire. A cette date, j'arrêtais ainsi mes fonctions de maire.



Le Coronavirus et le gouvernement en ont décidé autrement, je reste maire accompagné de mon équipe sortante et ce jusqu'à nouvel ordre de gouvernement. En effet, le Préfet de la Haute-Garonne et de l'Occitanie, Etienne GUYOT, par l'arrêté du 19 Mars 2020, portant sur les mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-10 a empêché et ajourné l'installation du conseil municipal visant à élire le maire.

Par ailleurs, la Loi d'urgence fixée par le Ministère de l'Intérieur le 27 Mars et adoptée par le Parlement, fixe les modalités de continuité des exécutifs locaux (c'est-à-dire mon équipe et moi-même) précisant « les élus du 1<sup>er</sup> tour dont l'entrée en fonction est différée, **n'exercent aucune des prérogatives afférentes à leur mandat électif, jusqu'à la date de leur entrée en fonction** » (sic).

Et ce de façon à faciliter le travail de l'équipe en place, car nous sommes plus que jamais en butte à de nombreuses difficultés qu'il faut résoudre au fur et à mesure et dans des conditions de télétravail et d'audioconférences chaque jour, ou de déplacements contrôlés. Pour autant, je me suis engagé à faire une synthèse chaque semaine à l'équipe élue, ils ne sont donc pas dans l'ignorance de nos décisions.

Cela étant clairement précisé, je ne reviendrai pas sur les consignes que vous entendez à la télé, à la radio, que vous lisez sur les journaux ou sur le site Internet de la Mairie concernant cette pandémie. Les gestes barrières sont essentiels pour aider les professionnels de santé à ce que la situation ne s'aggrave pas.

Je vous invite plus que jamais à être vigilants mais aussi à être attentifs aux personnes dans le besoin. N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question. Certains d'entre vous l'ont fait et nous avons répondu à leur demande.

Nous avons pu conserver le marché de plein vent et nous avons la chance d'avoir des commerces de proximité ouverts. Merci à tous également pour leur démarche et leur engagement qui permet de garder le lien.

Gardons le courage et la bonne humeur face à cette épreuve collective. Nous avons des responsabilités pour nous et aussi pour les autres. Restons solidaires.

Enfin qu'il me soit permis de remercier très chaleureusement, alors qu'ils ne sont plus « élus », alors qu'ils sont individuellement en proie à leurs propres difficultés comme chacun d'entre nous, toute mon équipe ainsi que les membres du CCAS sortants, pour leur dévouement, leur implication totale et sans réserve, leur merveilleuse disponibilité, ainsi que les salariés qui continuent à travailler avec le plus grand professionnalisme. Je suis, je resterai fier de vous.

**Gérard JANER**

<b>LARRA Infos</b> N° 179 Édition spéciale Mai 2020 Édité par la mairie de Larra Place Maurice Pontich 31330 LARRA Tél. : 05 61 82 62 54 Mail : mairie-larra@wanadoo.fr Site : <a href="http://www.larra.fr">www.larra.fr</a> Directeur de la publication <b>Gérard JANER</b>	Conception <b>Commission communication</b> Mise en page et impression <b>Mairie de Larra</b> Crédit photo : <b>Pixabay</b> Imprimé sur du papier recyclé Tirage : 778 exemplaires
---	---

### C.C.A.S. de LARRA : fabrication de masques

Vous avez l'esprit solidaire, vous aimez la couture, rejoignez-nous.

Si vous disposez de tissu en coton, feutrine, ouatine, de biais, d'élastique, d'aiguilles, de fil, etc..., ces fournitures seront les bienvenues pour la confection de masques.

Vous souhaitez soutenir ou participer à cette action, faites-vous connaître en contactant le CCAS au **06 76 46 13 16** ou la Mairie au **05 61 82 62 54**.



**CRISE COVID – 19 et vie communale**

## DECONFINEMENT LE 11 MAI 2020

La Haute Garonne est dans la zone verte sur la carte du déconfinement établi par le gouvernement. Cette carte sera définitive le 7 mai 2020 et le déconfinement interviendra à partir du 11 mai 2020.

En attendant, nous travaillons actuellement aux modalités de déconfinement et sommes attentifs à la réglementation qui évolue tous les jours.

A cette date, la mairie sera à nouveau ouverte. Bien sûr avec toute la sécurité sanitaire qui s'impose, dont des parois en plexiglas à l'accueil, à l'urbanisme.

L'ensemble du personnel du service technique reprendra aussi à plein temps protégé comme il se doit avec des masques, des masques visières et autres protections. Nous vous demandons de prendre vos distances avec eux.

Enfin les écoles. Au moment où je rédige cette lettre, nous avons discuté avec les Directrices des deux écoles. Après analyse de la situation à Larra, et suivant les demandes de barrière de sécurité, les classes de la maternelle ne peuvent accueillir que 9 enfants par classe. L'école élémentaire, elle, ne pourra accueillir que 10 enfants par classe. Avec toutes les sécurités demandées. Deux mètres autour de l'enfant dans les classes. Et toutes autres sécurités pour les enfants, mais aussi pour nos enseignantes et personnels.

Suivant une information fournie par nos Directrices, 3 enseignantes seront présentes en maternelle, 4 en élémentaire et 3 en attente. Le rectorat doit communiquer entre le 4 et 7 mai aux parents d'élèves. **De même, il doit vers le 4 mai donner des instructions aux Directrices sur les critères de sélection des enfants qui pourront reprendre le 12 mai. Ceci n'est pas du ressort de la mairie.**

Ce qui sera fermé avec certitude, c'est la cantine scolaire. Trop de difficulté pour mettre en place la sécurité de nos enfants. Un panier repas sera fourni par les parents si les enfants restent pour la journée. Pour manger, ils seront transférés dans une autre classe pour nettoyage et désinfection de la classe du matin. Bien sûr, à nouveau avec les barrières sanitaires prévues là-aussi.

Quant aux périscolaires, nous sommes en attente des choix des Directrices sur les méthodes qui seront employées pour la réception des enfants. Il me faudra aussi compter sur le nombre des animateurs et ATSEM qui seront présentes. Le personnel mairie aidera les enseignantes pour l'entrée et la sortie des enfants. Et suivant les décisions des Directrices, (Demi-journée ou journée entière des enfants à l'école) nous les aiderons avec notre personnel disponible. Mais le périscolaire reste pour le moment très difficile à mettre en place et pose beaucoup de questions comme l'ensemble de la rentrée scolaire. **Une décision sera prise le 7 mai au plus tard concernant l'ouverture des écoles et du périscolaire.**

Des masques en tissu aux normes AFNOR ont été commandés par la Mairie. Ils seront distribués dès réception à chaque Larrassien adulte soit un masque par personne. Et ce, bien sûr, gratuitement. Les membres de l'ancienne équipe du CCAS fabriquent actuellement d'autres masques qui seront donnés en supplément aux personnes âgées suivant la quantité fournie par l'équipe.

Nous reviendrons vers vous sur le site de la mairie de Larra.

## CCAS

Les activités créatives du mardi après-midi ont été suspendues.

Un courrier a été distribué à toutes les personnes de plus de 75 ans et certaines personnes également vulnérables afin de leur apporter un accompagnement dans cette épreuve (courses, médicaments, entretien du lien social).

Faites-vous connaître ou signalez une personne vulnérable dans votre entourage proche ou votre voisinage, en téléphonant à la mairie au **05 61 82 62 54**.

## RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021 : inscriptions jusqu'au 31 mai 2020

Toutes les informations et documents sont à votre disposition sur le site internet de la mairie de Larra sous format numérique. Aucun accueil physique ne sera possible.

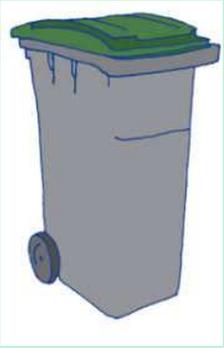
## ACCÈS ESPACES PUBLICS

La **zone de loisirs de Cavallé**, dans son intégralité et l'**aire de jeux située à côté de l'église**, sont interdites au public depuis le samedi 21 mars 2020 pour la durée d'application des mesures gouvernementales instituées par décret portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, au vu de l'**arrêté préfectoral du 20 mars 2020**.

Toutes les **salles communales** sont fermées et les locations de matériel sont interrompues.

Le **cimetière** reste accessible au recueillement.

## DÉCHETS MÉNAGERS



Seule la collecte des ordures ménagères (bacs verts) est maintenue. La collecte des recyclables (bacs jaunes) en porte à porte ou en bac de regroupement est interrompue, évitez au maximum de remplir les bacs de regroupement. Pour votre tri, vous pouvez toujours utiliser les colonnes d'apport volontaire aériennes et enterrées de la rue de la Plaine.

La collecte des bouteilles et bocaux en verre est également maintenue. Dans ce contexte particulier et pour préserver la santé des agents, nous faisons appel à votre sens civique, et nous vous demandons de ne présenter que des déchets ménagers en sacs hermétiques fermés.

Par ailleurs, les dépôts sauvages sont interdits et punis d'amende.



## DÉCHÈTERIE

Depuis le lundi 20 avril, la déchèterie de Grenade a rouvert ses portes aux jours et horaires habituels mais en conditions restrictives Spécial Covid19. Des modalités d'accès sont mises en place :

- 5 usagers maximum sur la déchèterie en même temps et 1 seul usager par quai.
- Port d'équipements vivement recommandé (gants et masques) Une seule visite tous les 15 jours.

Des consignes de sécurité sont à respecter, de la manière la plus stricte possible, pour protéger les agents présents sur site ainsi que les usagers :

- Ne pas approcher le personnel de la déchèterie à moins de 2m
- Ne pas apporter de vêtements, de textiles, de néons, d'ampoules ou piles
- Ne pas apporter les gants et masques de protection usagés (ceux-ci doivent être enfermés dans des sacs plastiques puis jetés aux ordures ménagères).

A noter que tous les services annexes sont suspendus (location de bennes, collecte des encombrants...). Il convient de stocker les encombrants jusqu'à une réouverture de la déchèterie dans des conditions normales et de conserver ou de broyer les produits de tonte. **Le brûlage des déchets verts est interdit.**

## VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans la continuité de la politique voirie menée depuis 2014, vous constaterez dans les semaines à venir les travaux habituels au printemps. L'objectif de maintenir ou d'améliorer la qualité des chemins dans les hameaux ou dans le centre se traduit dans les travaux de voirie 2020 dont voici le détail (pool routier).

### Travaux 2019 restant à réaliser :

Les poteaux en bois seront enlevés au niveau du chemin de Landery et seront remplacés par un trottoir piéton pour plus de sécurité. Dans un deuxième temps, une réfection de la bande de roulement après le lotissement des Balaguas et jusqu'au chemin des Malets sera réalisée.

### Travaux 2020 :

Dans le cadre du budget de fonctionnement, le curage des fossés chemin des Bellots/RD64b / chemin des Bellots/hameau / chemin du Solitaire sera réalisé et une signalisation horizontale du chemin de Landery reprendra le marquage axial en modifiant la ligne continue par une ligne mixte continue discontinue.

Dans le cadre du budget d'investissement, plusieurs chemins sont concernés pour différents types de travaux en fonction des besoins (travaux de reprofilage, busage, évacuation d'eau et revêtement bicouche) : Il s'agit des chemins des Duffauts, du Picalou, des Bellots, de Bordevieille, d'Abeillard, du Solitaire. Place Joary, une aire de retournement en enrobé pour les girations des camions des ordures ménagères sera réalisée en plus du revêtement bicouche.

## ASSOCIATIONS

Toutes les manifestations et festivités prévues sur la commune ont été annulées. Aucune date n'est arrêtée à ce jour pour la reprise effective. Vous pourrez suivre l'évolution de la situation sur le site de la mairie <https://www.larra.fr>.

## LES COMMERCES ET LE MARCHÉ DE PLEIN VENT

En cette période de confinement imposé, les commerces larrassiens ont adapté leurs activités. Tous les commerces « alimentaires » dits de première nécessité restent ouverts et vous pouvez vous rendre, avec votre attestation, à la boulangerie, à l'épicerie, à la chocolaterie ou encore faire appel à la p'tite fringale. D'autres commerçants n'étant pas dans la catégorie autorisée nous ont fait savoir qu'ils ont mis en place un transfert d'appel.

N'hésitez pas non plus à appeler les artisans et professionnels de santé larrassiens. Tous vous feront part de leur organisation et des services qu'ils peuvent proposer.

Par dérogation municipale et préfectorale, le marché de plein vent est maintenu le mardi soir. Là encore, de nouveaux modes de fonctionnement ou de livraisons vous seront proposés. Vous y trouverez légumes, viande, fromage, pizzas...Le dimanche matin des poulets rôtis sont vendus également devant la boulangerie.

Les commerçants sédentaires ou itinérants font un effort considérable d'organisation pour nous permettre d'acheter nos produits en toute sécurité. A notre tour, aidons-les. Profitons de cette pause dans nos emplois du temps pour découvrir leurs produits et leurs services.

## RECOMMANDATIONS PANDÉMIE

Depuis le 24 mars 2020, la France est officiellement en état d'urgence sanitaire, et ce au moins jusqu'au 24 mai. Le déconfinement est prévu le 11 mai et jusqu'à cette date tous les déplacements sont interdits sauf dans les cas expressément cités dans l'attestation de circulation.

Chacun est invité à maintenir les gestes barrières qui permettent de se protéger et de protéger les autres.

Pour toute information générale sur le coronavirus, le numéro vert national est accessible 24h/24 au **0800 130 000** (appel gratuit).

Le site internet de la Commune, <https://www.larra.fr>, est régulièrement alimenté des dernières informations reçues et le site Internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie <https://www.occitanie.ars.sante.fr/> vous permet de suivre l'évolution de la situation dans notre région.

## RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Inscrits : 1359 - Votants : 809 (59.53 %) - Blancs/Vides : 8 - Nuls : 12 - Exprimés : 789

- 1 LARRA AUTREMENT : 447 voix (56.65 %)
- 2 VIVONS LARRA : 342 voix (43.35 %)

## UNE ÉLECTION PENDANT LA PANDÉMIE

Le 15 mars dernier, dans des conditions déjà modifiées par le coronavirus, 60 % des Larrassiennes et des Larrassiens se sont déplacés et ont élu avec près de 57 % des voix 15 membres de la liste Larra Autrement dont j'étais la tête de liste.

Le lendemain le confinement était annoncé et allait changer radicalement nos habitudes de vie.

Le même jour le conseil municipal pour l'installation des 19 membres de la nouvelle équipe était programmé pour le vendredi 20 mars. Il fut annulé le matin même.

Depuis cette date, c'est l'équipe précédente qui gère les affaires courantes de la commune et le maire nous transmet ses décisions une fois par semaine et nous ne sommes pas associés aux décisions.

Par contre, nous avons réactivé notre Facebook et notre blog pour contribuer à l'action citoyenne contre le Covid-19 et aussi pour vous informer de nos travaux.

Car la loi sur l'état d'urgence a réaffirmé que conformément à l'article 3 de la constitution l'élection des listes élues au 1<sup>er</sup> tour était acquise. Et que le conseil municipal d'installation doit avoir lieu avant fin juin 2020. Donc nous travaillons à la mise en œuvre de notre programme. Notre mandat commencera cet été.

Le Covid-19 complique nos vies ; pour que Larra soit épargnée, protégez-vous, protégez les autres.

Jean-Louis MOIGN